

Monsieur **GOMES** Serge
Conseiller municipal de Douvres
211 chemin de St Denis
01500 DOUVRES
Tel : 0632103451
Mail : serge.gomes@gmail.com

Douvres le 12/12/2025

Objet : Note à l'intention de Madame la commissaire enquêtrice/ Refonte PLU Douvres

Madame la commissaire enquêtrice,

Je fais suite au projet de refonte du PLU communal voulu par la majorité municipale. (étant précisé ici que je suis élu municipal de la minorité.)

Je souhaite porter à votre connaissance les éléments suivants

- La communication et la concertation spécifique et obligatoire à toute révision du PLU ne me semble pas avoir été respectées :
 - o Réunion publique dans une salle comble ou les informations données étaient inaudibles faute de micro.
 - o Absence de publication spécifique expliquant le projet (lettre communal spéciale, insert dans le magazine qui est bi annuel et qui est distribué en janvier et juillet ou article dédié explicatif sur le site communal)
 - o Absence de permanence dédiée et annoncée.
 - o Aucune information sur les points très importants que sont :
 - Les 40% de logements sociaux dans les futures zones à construire
 - Les incidences notoires et bloquantes des nombreuses OAP
 - La création d'une nouvelle zone à construire en suppression d'espaces agricoles strictes actuelles.
 - La suppression de 3ha de terrain agricole pour bassins de rétention
 - La suppression /dé classification de plusieurs zones à construire pour un zonage « vert » non cohérent dans le potentiel de développement contraint et densifié.
 - o Absence d'affichage public des principales orientations .
 - o Un accès aux documents en ligne plusieurs semaines après la réunion publique et incomplets.
 - o Un registre mis en place tardivement (1^{er} juillet 2025) à la demande d'une administrée alors que la délibération est du 17 juin 2025 (CM du 17/06/2025)

- Un bilan de concertation tronqué et qui ne reprend pas les questionnements de plusieurs habitants ; un retour succin au conseil municipal du 10 juillet (cf compte rendu du CM du 10 juillet 2025) ; absence de réponse sur des questions au CM.
- Enfin je souhaite indiquer que le document général comporte de nombreuses erreurs en particulier sur l'OAP préservation du patrimoine comme a pu le relever l'association de préservation du patrimoine de Douvres dans sa note.(erreurs de localisation en particulier)

Conclusion : cette révision d'ampleur proposée doit faire l'objet d'une concertation plus approfondie avec des explications compréhensibles par tous en indiquant clairement les incidences notables pour le développement, l'équilibre et le devenir de notre village, en particulier concernant le logement à construire et les OAP.

L'article L300-2 du code de l'urbanisme est clair et je pense sincèrement que la procédure utilisée par la majorité n'est pas conforme et n'a pas permis aux habitants une prise d'informations objective et sincère et doit être reprise

Vous remerciant de la prise en compte de ces remarques.

Bien sincèrement

X


Serge GOMES

Conseiller municipal